

Céréales et oléagineux

Frais, dates et mises à jour 2024

Mises à jour

Nouveau niveau de garantie pour le canola – Si vous cultivez du canola, vous pouvez maintenant choisir un niveau de garantie supplémentaire de 90 %. Ce nouveau niveau de garantie vous apporte plus de choix et de flexibilité dans la gestion des risques et fournit une couverture plus pertinente.

Taux

Les taux de prime qui sont publiés par Agricorp représentent la portion de la prime du client. Les taux de prime sont fixés annuellement et sont basés sur le prix des produits agricoles et les demandes d'indemnisation antérieures.

Prime = nombre d'acres × taux de prime

Note : Certains produits agricoles ont des options de couverture pour les risques élevés à un coût supérieur.

Si vous adhérez à un régime d'Assurance-production depuis plus d'un an, votre taux de prime peut faire l'objet d'une remise de prime ou d'une surprime, selon votre historique de demandes d'indemnisation. Pour vos propres taux, y compris toute remise de prime ou surprime à laquelle vous avez droit, consultez votre Avis de renouvellement.

À propos des primes

-  Le coût des taux de prime est partagé avec les gouvernements.
-  **60 %** du coût des primes est payé par les gouvernements fédéral et provincial, en plus de la totalité des frais d'administration.
-  **40 %** du coût des primes est payé par les clients.

Produit agricole	Prix d'indemnisation	Prix d'indemnisation		Taux de prime par niveau de garantie (\$/acre)				
		maximal de la couverture de replantation (\$/acre)	de la couverture pour les superficies non ensemencées	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %
Arachide	0,95 \$/lb	S.O.	S.O.	36,02	44,03	52,77	S.O.	S.O.
Avoine	Variable	77	0,1361 \$/lb	5,75	7,19	8,87	10,96	S.O.
Blé de printemps	Variable	128	9,45 \$/bu	6,03	7,97	10,42	13,54	17,27
	8,00 \$/bu	128	8,00 \$/bu	4,70	6,22	8,13	10,56	13,47
Blé de printemps – semences génétiques	Variable	128	9,45 \$/bu	6,27	8,29	10,83	14,07	17,95
Canola	Variable	151	0,3311 \$/lb	13,94	16,69	19,99	23,80*	31,03*
Céréales de printemps	Variable	84	0,1157 \$/lb	5,23	6,52	8,01	9,90	S.O.
Haricot adzuki	Variable	179	0,9000 \$/lb	45,85	56,31	68,41	93,10*	S.O.
Haricot blanc	Variable	148	0,5000 \$/lb	13,54	16,53	20,17	24,75	S.O.
Haricot canneberge	Variable	238	0,6400 \$/lb	25,50	30,90	37,41	45,35	S.O.
Haricot japonais/ autres haricots	Variable	181	0,7000 \$/lb	23,99	30,30	37,72	46,65	S.O.
Haricot noir	Variable	148	0,5100 \$/lb	15,88	19,62	24,17	29,97	S.O.
Haricot rouge	Variable	227	0,6400 \$/lb	15,68	19,46	24,92	32,22	S.O.
Lin	0,3041 \$/lb	95	0,3041 \$/lb	16,54	20,54	25,24	S.O.	S.O.

* Le coût de la prime est plus élevé sur une petite portion de ce taux de prime. Vous payez 67 % de cette portion à coût élevé, et les gouvernements fédéral et provincial paient le reste. Le coût supplémentaire tient compte des produits agricoles à risques élevés ou du fractionnement des risques, comme le fait de choisir une couverture pour un risque unique ou d'assurer des vergers ou des hybrides séparément, ou des périodes de récolte différentes.

Produit agricole	Prix d'indemnisation	Prix d'indemnisation		Taux de prime par niveau de garantie (\$/acre)				
		maximal de la couverture de replantation (\$/acre)	de la couverture pour les superficies non ensemencées	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %
Maïs	Variable	137	5,85 \$/bu	S.O.	7,11	9,24	12,19	16,21
	4,95 \$/bu	137	4,95 \$/bu	S.O.	5,54	7,20	9,50	12,64
Mais à éclater	0,2608 \$/lb	176	S.O.	24,90	31,72	40,71	S.O.	S.O.
Mais biologique	11,15 \$/bu	137	11,15 \$/bu	S.O.	17,66	22,96	30,30	40,89*
Moutarde	0,62 \$/lb	84	0,62 \$/lb	27,51	37,06	51,21	S.O.	S.O.
Orge	Variable	91	0,1179 \$/lb	5,11	6,38	7,88	9,74	S.O.
Soya – biologique	34,10 \$/bu	108	34,10 \$/bu	S.O.	21,53	27,41	35,27	52,04*
Soya – classique	Variable	108	16,05 \$/bu	S.O.	5,81	7,40	9,53	12,39
	13,65 \$/bu	108	13,65 \$/bu	S.O.	4,71	6,00	7,72	10,04
Soya – option natto	Variable	108	21,80 \$/bu	S.O.	11,12	14,16	18,22	23,71
Soya – option tofu	Variable	108	19,05 \$/bu	S.O.	8,38	10,67	13,73	17,86
Soya – semences généalogiques	Variable	108	16,05 \$/bu	S.O.	6,77	8,62	11,09	14,43
Tournesol	0,45 \$/lb	83	0,45 \$/lb	25,36	29,76	34,58	S.O.	S.O.

* Le coût de la prime est plus élevé sur une petite portion de ce taux de prime. Vous payez 67 % de cette portion à coût élevé, et les gouvernements fédéral et provincial paient le reste. Le coût supplémentaire tient compte des produits agricoles à risques élevés ou du fractionnement des risques, comme le fait de choisir une couverture pour un risque unique ou d'assurer des vergers ou des hybrides séparément, ou des périodes de récolte différentes.

Dates

Dernier jour pour...

Souscrire une couverture (nouveaux clients)	10 mai 2024
Ajouter ou retirer des produits agricoles (clients actuels)	10 mai 2024
Modifier une couverture existante (p. ex. niveaux de garantie, prix d'indemnisation et autres options de couverture)	10 mai 2024
Déclarer des superficies non ensemencées	15 juin 2024
Déclarer des superficies	30 juin 2024
Payer votre prime	10 juillet 2024
Déclarer des rendements pour l'avoine, le blé de printemps, le canola, les céréales de printemps, le lin, la moutarde et l'orge	31 octobre 2024
Déclarer des rendements pour tous les haricots, le maïs, le maïs à éclater, le soya et le tournesol	15 décembre 2024

Sauf erreurs ou omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, veuillez consulter le *Contrat d'assurance : Conditions générales*. Pour de l'information détaillée sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, reportez-vous à la section E des *Conditions générales*.

Pour nous joindre

1 Stone Road West
C. P. 3660 succ. Centrale
Guelph ON N1H 8M4
1 888 247-4999
Télec. : 1 519 826-4118
ATS : 1 877 275-1380
contact@agricorp.com
agricorp.com

English version available.
Formats accessibles disponibles.